

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 04 juin 2024 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35 Présents : 24 (délibérations 1 à 3) puis 25 (délibérations 4 à 27)
Pouvoirs : 6 Votants : 30 (délibérations 1 à 3) puis 31 (délibérations 4 à 27)

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON (délibérations 4 à 27), Mme Annick FORESTIER

LEMPY

LEZOUX

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, Mme Catherine MORAND, M. Guillaume FRICKER, Mr Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, Mme Eliane GRANET

MOISSAT

Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT

RAVEL

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr MARQUET (pouvoir à Mme GRANET), Mme VIAL (pouvoir à Mr FRASIAK), Mr DERBIAS (pouvoir à Mr MONEYRON), Mme ROCHE (pouvoir à Mme MARMY), Mr BOURNAT (pouvoir à Mr FRICKER), Mr LUCAS (pouvoir à Mr DUPOUE)

Absents : Mme CIERGE, Mr GIRARD, Mme DE FREITAS, Mr TISSERAND, Mr BROUSSE, Mr PEYNON (délibération 1 à 3)

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Est nommé secrétaire de séance : Mr Romain FERRIER

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr Romain FERRIER est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°16 du Conseil Communautaire du 09 avril 2024 est présenté et approuvé à l'unanimité.

CULTURE

1- Avenant à la convention de partenariat jeunes pousses 2023/2024

Rapporteur : MF.Marmy

Comme chaque année, une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public « Jeunes Pousses » est établie entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ainsi que les villes de Thiers et de Courpière.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** la convention et le règlement de la somme de 3370€ prévue au budget prévisionnel 2024.

ENFANCE et JEUNESSE

2- Mise en place du dispositif « Jobs citoyens » pour les jeunes de 14 à 17 ans

Rapporteur : J.Huguet

Il est proposé la mise en place d'un nouveau dispositif à destination des jeunes 14-17 ans du territoire CCEDA. Ce dispositif intitulé « Jobs citoyens » offre la possibilité à des jeunes de 14 à 17 ans qui habitent sur le territoire d'effectuer, en équipe sur une durée de 1 à 5 jours, une action citoyenne sous forme de petits travaux de proximité pendant les vacances scolaires en contrepartie d'une indemnisation.

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** la mise en place de ce dispositif Jobs citoyens ainsi que l'attribution des indemnisations des jeunes pour les missions effectuées.

3- Modification des tarifs des centres de loisirs CCEDA

Rapporteur : J.Huguet

Les tarifs des centres de loisirs communautaires n'ont pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** l'augmentation des tarifs pour les centres de loisirs intercommunaux à partir du 1^{er} septembre 2024 avec une augmentation de 4%, une réduction de 50% à partir du 3^{ème} enfant et un forfait de 2€ retenu par repas par parents en cas de PAI.

MEDIATHEQUE

4- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de la DRAC-DGD – Acquisition de matériel informatique et numérique

Rapporteur : MF.Marmy

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation du Réseau des Médiathèques, le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** le budget prévisionnel annoncé et autorise Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition de matériel informatique (budget global de 23 417€).

- 5- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de la DRAC-DGD – Acquisition de mobilier de bibliothèque

Rapporteur : MF.Marmy

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation du Réseau des Médiathèques et dans le cadre de l'extension de la Médiathèque Intercommunale, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget prévisionnel annoncé et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition de mobilier de bibliothèque pour un budget global de 6505€.

- 6- Demande de subvention – Programmation culturelle « Les rendez-vous des médiathèques »
- Appel à projets « Evénements science et société 2024 »

Rapporteur : MF.Marmy

L'appel à projets « Evénements Science et Société 2024 » vise à rendre visible la science au sein de l'espace public, de promouvoir la culture scientifique auprès du grand public, des publics scolaires, des jeunes, des « publics « éloignés des sciences » et enfin de soutenir les acteurs et structures de la culture scientifique.

Suite au lancement de cet appel à projets « Evénements Science et Société 2024 », le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de 1793€ et autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Université Clermont Auvergne.

- 7- Modification de la délibération « Fonctionnement de la médiathèque entre Dore et Allier – Création d'une régie – Approbation des tarifs »

Rapporteur : MF.Marmy

La Médiathèque entre Dore et Allier dispose d'une régie afin de gérer l'encaissement des éventuels produits consécutifs : au dédommagement de dégâts ou de détériorations de documents par les usagers, au remplacement de la carte de médiathèque, à l'impression ou à la photocopie d'un document ou encore aux droits d'entrées des usagers lors d'un spectacle.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications apportés à la délibération du 27/06/2019 concernant la régie Médiathèque Entre Dore et Allier sur les tarifs et l'ajout de nouveaux documents empruntables à la liste déjà existante.

- 8- Approbation des tarifs pour la manifestation « Jazz en tête »

Rapporteur : MF.Marmy

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les tarifs de la manifestation Jazz en tête.

ADMINISTRATION GENERALE

9- Délibération signature pour le contrat territorial de développement durable 2023-2026 (CTDD)

Rapporteur : E.Brussat

Le Conseil Départemental confirme sa volonté d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets, à travers la signature d'un nouveau Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD), couvrant la période 2023-2026.

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** le contenu du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) pour une durée de 3 ans et pour un montant de subvention de 760174€.

RESSOURCES HUMAINES

10- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : J.Huguet

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** la création de 17 postes non permanents au sein du service Enfance et Jeunesse sur la période du 01/07/2024 au 30/09/2024 suite à l'accroissement temporaire d'activité dans les centres de loisirs.

11- Plan de formation 2024

Rapporteur : J.Huguet

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** le plan de formation 2024.

URBANISME

12- Programme « Habiter Mieux » - Subvention aux privés abondement de la CCEDA

Rapporteur : E.Brussat

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** l'attribution de primes dans le cadre du programme « Habiter Mieux » sur les volets énergétiques et autonomie suivant les plafonds de ressources Anah.

13- Modification simplifiée N°5 du PLU de Lezoux – Définition des modalités de mise à disposition du public

Rapporteur : E.Brussat

La procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie de Lezoux, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** la mise en place du projet de modification simplifiée N°5 du PLU sur la commune de Lezoux ainsi que l'avis au public sur l'objet de la modification.

14- Suppression de l'aide à l'installation d'une chaudière à bois

Rapporteur : A.Tartry-Lavest

Suite aux nouveaux abondements au dispositif du PIG départemental, et aux dispositifs OPAH-RU, la subvention de l'aide aux chaudières n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la suppression de la subvention allouée pour l'installation d'une chaudière bois.

SPANC

15- Modification de l'aide directe pour la réalisation d'une étude de sol et la définition de la filière dans le cadre de la réhabilitation de leur assainissement non collectif

Rapporteur : A.Tartry-Lavest

Afin de faciliter la réalisation des études de sol, une subvention financière a été mise en place pour aider les particuliers dans leur démarche avec les bureaux d'étude. L'adéquation de la filière en fonction de la nature du sol est primordiale pour le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement des demandes d'aide à la réalisation de l'étude de sol et à la définition de la filière selon les conditions figurant au règlement d'attribution.

16- Vote des tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2024

Rapporteur : A.Tartry-Lavest

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs suivants applicables à partir du 1^{er} juillet 2024 :

- Moins de 20EH (équivalent habitant) :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant au 01/07/2024
Diagnostic des installations existantes	120€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	120€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	180€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	120€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	130€
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle	Voir tableau ci-dessous Maximum 400%
AMENDE pour absence d'installation ou non-conformité avec risque sanitaire	400 % de la redevance
Astreinte financière pour non remise en conformité	400 % de la redevance

- Amende pour refus de contrôle :

Année	Etapes	Majoration de la redevance
N	Refus de visite	100 %
N + 1	1. Courrier proposant un nouveau rendez-vous avec Avis de réception	200 %
N + 2		300 %
N + 3	2. Absence de réponse dans le délai imparti de 1 mois.	400 %
N + x	3. Refus de visite (renouveler chaque année)	400 %

- Plus de 20EH :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant facturé à l'utilisateur
Diagnostic des installations existantes	250€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	250€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	400€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	250€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	250€

TOURISME

17- Taxe de séjour – Modification des barèmes

Rapporteur : A.Forestier

La Communauté de communes Entre Dore et Allier membres de droit de la Maison du tourisme du Livradois-Forez a instauré et collecte la taxe de séjour sur son territoire suivant les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire a modifié à l'unanimité la grille tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les modalités suivantes :

	REGLE (LOI)		ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
	Tarif plancher	Tarif plafond		
Palaces	0,70 €	4,60 €	3,00 €	4.60€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	2,00 €	3.30€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,70 €	2.50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	1,30 €	1.60€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1 €	0,75 €	1€

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,70 €	0.80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4,5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,50 €	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0.20€

Le nouveau barème de tarification pour les hébergements en attente de classement :

	REGLE (LOD)		ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
	Tarif mini	Tarif plafond		
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	3%	5%

ECONOMIE

18- Attribution d'une subvention d'aide aux commerces avec point de vente à l'institut de beauté Black Pearl Spa

Rapporteur : F.Moneyron

La CCEDA a institué un dispositif de soutien financier aux commerces avec point de vente en partenariat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes depuis janvier 2018. Cette aide financière prend la forme d'une subvention d'investissement.

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention à l'entreprise dépositaire de la demande.

19- Pôle commercial Crevant-Laveine – Convention avec le TE63 – Prise en charge des travaux afférents à l'installation de prises pour les commerces ambulants – Régularisation

Rapporteur : F.Moneyron

Le Conseil Communautaire approuve à **l'unanimité** le montant de la participation de la CCEDA au profit du TE SIEG 63 pour la réalisation des travaux d'installation d'un coffret de 4 prises pour l'organisation du marché de producteurs de Crevant-Laveine.

FINANCES

20- Adhésion et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2024 – Modification

Rapporteur : D.Peynon

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** le montant de la contribution CCEDA au Grand Cycle de l'Eau suite à l'omission lors de la précédente délibération.

21- Création d'un budget PAI2

Rapporteur : F.Moneyron

L'extension du PAI nécessite l'achat des terrains, l'aménagement et la viabilisation de la ZAC 2, qui devrait se dérouler en plusieurs phases de travaux, ainsi que la commercialisation et cession des parcelles viabilisées qu'il est nécessaire de suivre sur une comptabilité distincte.

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** la création d'un budget annexe « BAPAI2 » pour la gestion du parc d'activités intercommunal entre Dore et Allier.

22- Création d'une régie d'avances pour le service enfance et jeunesse

Rapporteur : J.Huguet

Afin de régler de menues dépenses lors des séjours à destination des enfants et adolescents organisés par la communauté de communes Entre Dore et Allier pendant les vacances scolaires et d'effectuer certains achats en ligne le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** la création d'une régie d'avances auprès du service Enfance-Jeunesse.

23- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport – Projet d'espace de glisse partagé intercommunal

Rapporteur : MF.Marmy

L'implantation d'un projet de glisse partagé a été retenu dans le cadre du projet petite ville de demain. L'aménagement de cet espace estimé à 450 000€HT est éligible au dispositif de subvention du Contrat Territorial de Développement Durable et de l'ANS. Le Conseil Communautaire a autorisé à l'**unanimité** Madame la Présidente à déposer des dossiers de subvention auprès des partenaires précédemment cités.

24- Prise de participation de la CCEDA au Pôle viande du Puy-de-Dôme

Rapporteur : E.Brussat

Afin de permettre le maintien de l'activité de l'abattoir d'Issoire, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé de créer un Syndicat d'Economie Mixte Locale qui aura pour mission la gestion et le déploiement des activités sur le site. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sollicité les EPCI du département pour prendre des parts de capital et venir se joindre aux investisseurs. Le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** de faire l'acquisition de parts pour un montant total de 10 000€.

25- Garantie d'emprunt avec l'OPHIS pour la construction de lodges sur Joze (PLS)

Rapporteur : D.Peynon

Dans le cadre du projet de lodges à Joze, le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** la garantie d'emprunt pour le prêt locatif social à hauteur de 100% et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

26- Garantie d'emprunt avec l'OPHIS pour la construction de lodges sur Joze (PLAI)

Rapporteur : D.Peynon

Dans le cadre du projet de lodges à Joze, le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** la garantie d'emprunt pour le prêt locatif aide d'intégration à hauteur de 50% et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

MARCHE PUBLIC

27- Prestation d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA de la Communauté de communes Entre Dore et Allier – Modification N°1 – Avenant de transfert

Rapporteur : F.Moneyron

Par marché n° 01-2023, la société LES JARDINS DE PASCALINE s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier les « prestations d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA ».

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** la modification N°1 à l'accord-cadre N°01-2023 avec la société Elagage Gael Espaces Verts qui valide le changement de propriétaire.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



La Présidente



Elisabeth BRUSSAT